

## Avis d'enquête publique

### *Parc naturel régional des Alpilles : en route vers la labélisation*

Depuis le cycle de réunions publiques du mois de mai, le projet de Parc naturel régional des Alpilles poursuit son avancée vers la labélisation, prévue pour la fin de l'année 2006.

Après avoir reçu un avis préalable de la part du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, accompagné de remarques, la Région, dont c'est la compétence légale, a fait procéder à la plupart des modifications demandées sur le projet de charte et de Plan du Parc.

C'est ainsi qu'en cette fin d'année 2005, le projet de Parc naturel régional des Alpilles amorce l'une des dernières étapes importantes avant sa création : l'enquête publique.

Cette étape est d'autant plus importante que les Alpilles seront le premier Parc naturel régional de France à bénéficier de cette procédure, mise en place par le décret du 26 novembre dernier, permettant d'informer et de consulter tous les habitants, acteurs locaux, personnes intéressées,... avant le projet final.

Après les commissions communales, les commissions thématiques, les réunions publiques... les habitants et les acteurs locaux vont donc avoir la possibilité, une fois de plus, de s'exprimer sur ce projet qui parle de l'avenir de notre territoire et que nous avons élaboré en commun, pendant près de quatre ans.

Le projet de Parc naturel régional des Alpilles devra ensuite franchir les dernières étapes incontournables : modifications éventuelles du projet de charte et du Plan du Parc suite à l'enquête publique, délibérations des communes, des groupements de communes, du Département des Bouches-du-Rhône et, en dernier lieu, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Enfin, celle-ci transmettra le projet de charte final au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en vue de la création du Parc par décret ministériel.

### Venez donner votre avis sur le projet de Parc naturel régional des Alpilles !

Les seize maires des Alpilles invitent les habitants à venir s'exprimer lors de cette enquête publique et insistent sur l'importance que cela représente pour l'aboutissement de ce projet en 2006. En effet, l'enquête publique n'est pas uniquement destinée à ceux qui ne veulent pas d'un projet, mais permet aussi à ceux qui le soutiennent d'exprimer leur volonté de le voir aboutir.

**Vous pouvez venir consulter le projet de charte et du Plan du Parc  
en Mairie du 21 décembre 2005 au 23 janvier 2006 inclus.**

Monsieur Gilles Bani, Commissaire enquêteur, assurera les permanences en Mairie.  
Pour tout complément d'information concernant le déroulement de l'enquête publique, merci de contacter l'Agence publique du massif des Alpilles au 04 90 54 24 10  
ou de consulter l'avis affiché en mairie.

Avis d'enquête publique  
Voir détail ci-dessous

## Avis d'enquête publique

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 1<sup>er</sup> Décembre 2005, il sera procédé à une enquête publique sur les territoires des communes d'Aureille, les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane les Alpilles, Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence, Sénas et partie des communes de Saint Martin de Crau et Tarascon relative au projet de charte constitutive en vue du classement de ces derniers en Parc Naturel Régional, en application des dispositions de l'article L.333-1 du Code de l'environnement.

Cette enquête se déroulera du 21 décembre 2005 au 23 janvier 2006 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du projet de charte constitutive comportant le rapport et le plan, sera déposé dans les mairies d'Aureille, les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane les Alpilles, Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Martin de Crau, Saint Rémy de Provence, Sénas et Tarascon aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie.

Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Monsieur Gilles BANI, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, jours et heures suivants dans les mairies de :

LES BAUX DE PROVENCE	21 décembre 2005	De 9h à 12h
FONTVIEILLE	21 décembre 2005	De 14h à 17h
MAUSSANE LES ALPILLES	2 janvier 2006	De 9h à 12h
SENAS	2 janvier 2006	De 14h à 17h
LAMANON	3 janvier 2006	De 9h à 12h
AUREILLE	3 janvier 2006	De 14h à 17h
EYGALIERES	4 janvier 2006	De 9h à 12h
SAINT REMY DE PROVENCE	4 janvier 2006	De 14h à 17h
PARADOU	5 janvier 2006	De 9h à 12h
MAS BLANC DES ALPILLES	5 janvier 2006	De 14h à 17h
MOURIES	6 janvier 2006	De 9h à 12h
ORGON	9 janvier 2006	De 9h à 12h
SAINT REMY DE PROVENCE	9 janvier 2006	De 14h à 17h
MAUSSANE LES ALPILLES	10 janvier 2006	De 9h à 12h
FONTVIEILLE	10 janvier 2006	De 14h à 17h
EYGUIERES	11 janvier 2006	De 9h à 12h
AUREILLE	11 janvier 2006	De 14h à 17h
SAINT REMY DE PROVENCE	12 janvier 2006	De 9h à 12h
EYGALIERES	12 janvier 2006	De 14h à 17h
SAINT ETIENNE DU GRES	16 janvier 2006	De 9h à 12h
TARASCON	16 janvier 2006	De 14h à 17h
SAINT MARTIN DE CRAU	17 janvier 2006	De 9h à 12h
MOURIES	17 janvier 2006	De 14h à 17h

Des observations peuvent également être envoyées par écrit à Monsieur Gilles BANI Commissaire Enquêteur à l'adresse du siège de l'Enquête Publique suivante : Hôtel de ville des Baux de Provence 13520 Les Baux de Provence.

Le présent avis sera affiché pendant toute la durée de l'enquête en mairie d'Aureille, les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane les Alpilles, Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Martin de Crau, Saint Rémy de Provence, Sénas et Tarascon.

Lorsque les registres sont clos et signés, le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dit rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies d'Aureille, les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Maussane les Alpilles, Mas Blanc des Alpilles, Mouriès, Orgon, Paradou, Saint Etienne du Grès, Saint Rémy de Provence, Sénas de Saint Martin de Crau et Tarascon pendant un délai de un an à compter de la date de clôture de l'enquête.